

ceux qui ne sont pas encore aptes à devenir autonomes. On demandera aux employeurs canadiens d'accorder du temps à leurs employés de maison pour leur permettre de suivre des cours de formation ou de perfectionnement, et de contribuer au paiement des frais des cours pendant la durée de ceux-ci.

Les employés qui décideront d'abandonner ces cours ou qui échoueront obtiendront, à la fin de la deuxième année, une prolongation de leur permis de travail, à l'expiration de laquelle ils devront rentrer dans leur pays.

Ratification d'une convention sur la pollution atmosphérique

Le Canada a déposé aux Nations Unies son instrument de ratification de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, ont annoncé le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan, et le ministre de l'Environnement, M. John Roberts.

Trente-trois États membres ont signé la convention en novembre 1979 à Genève, au cours d'une réunion de haut niveau de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, dont le Canada fait partie. La convention avait été négociée sous les auspices de la Commission.

La convention entrera officiellement en vigueur 90 jours après qu'un vingt-quatrième État l'aura ratifiée. Jusqu'à présent, dix États membres ont ratifié l'instrument.

Comme il s'agit de la première convention sur la pollution atmosphérique transfrontière, son adoption constitue un succès diplomatique remarquable. C'est aussi un jalon important pour l'évolution du droit de l'environnement et un document qui incite à trouver des solutions politiques et économiques acceptables, tant en Europe qu'en Amérique du Nord.

L'entente affirme la détermination des parties contractantes de limiter la pollution atmosphérique, y compris la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance. Elle prévoit l'élaboration de politiques et de stratégies propres à combattre l'émission de polluants atmosphériques, ainsi que la coopération, au titre des activités de recherche et de développement liées à la technologie de contrôle de la pollution atmosphérique. Elle prévoit, enfin, l'échange d'informations et la tenue de consultations.

Le Canada et la situation en Pologne

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan, a fait la déclaration suivante concernant la situation en Pologne.

"Le 23 décembre 1981, j'ai eu un entretien fructueux avec des représentants du Canadian Polish Congress pour discuter de la situation très grave que connaît la Pologne. J'ai alors exprimé la profonde sympathie du gouvernement canadien au peuple polonais qui traverse présentement une période difficile. Nous avons également parlé de la nécessité pour le peuple polonais de résoudre ses difficultés par la voie du compromis et du consensus entre les divers groupements nationaux et ce, sans ingérence de la part d'autres nations.

"Face aux arrestations et aux détentions généralisées, nous demandons à nouveau instamment au gouvernement polonais de faire preuve de modération, de sorte que puisse se concrétiser le désir d'une reprise rapide du renouveau et de la réforme. A cet égard, nous espérons que le gouvernement polonais mettra bientôt un terme à la loi martiale et entamera immédiatement un dialogue sérieux avec

toutes les parties en présence en vue de régler la situation.

"De concert avec nos alliés, nous souhaitons avec ferveur que cessent la violence et les effusions de sang. En tant que signataire de l'Acte final d'Helsinki, le gouvernement polonais a librement assumé un certain nombre d'obligations concernant les libertés fondamentales, qui semblent maintenant nettement menacées. Pour que la confiance mutuelle soit restaurée, il est impérieux que l'on revienne rapidement aux principes fondamentaux de l'Acte."

D'autre part, le Canada a fait parvenir à la Croix-Rouge internationale une somme de \$500 000 pour aider des groupes de Polonais souffrant de la situation particulière qui règne dans leur pays. Il répond ainsi à un appel lancé par la Croix-Rouge polonaise et par la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge.

La contribution canadienne provient des programmes d'aide humanitaire de l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Elle fait suite à une subvention de \$100 000 annoncée en novembre en faveur du Congrès polonais canadien pour l'achat, le transport et la distribution de biens de première nécessité.

Le Canada, champion du monde de hockey junior



Le Canada a remporté, pour la première fois en 20 ans, le Championnat mondial de hockey junior, grâce à un match nul de 3 à 3 contre la Tchécoslovaquie, disputé le 2 janvier à Rochester (États-Unis). Le Canada a terminé le tournoi avec une fiche de six victoires et un match nul. L'entraîneur de l'équipe était M. Dave King, entraîneur des Huskies de l'Université de la Saskatchewan. Sur la photo, Mike Moller (au centre) exprime sa joie après le troisième but de l'équipe du Canada.